



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
de Lausanne

---

Lausanne, le 28 novembre 2013  
C. 35/2 – jw – SIPP/Sports/Idaff 152 885

**Question N° 2 de M. Jean-Luc Laurent, déposée le 29 janvier 2013, « Economisons, mais pas n'importe comment ! »**

### **Rappel**

*La Municipalité de Lausanne a pris la décision de supprimer le petit téléski de la plaine de Mauvernay au Chalet-à-Gobet. Par la même occasion, la location de vélos passe également à la trappe.*

*Ces mesures ont été prises unilatéralement, sans contact préalable avec la société de développement Lausanne-Jorat et sans avoir été formellement explicitées lors de la présentation du budget 2013 au Conseil communal. Et tout cela pour soi-disant économiser quelques dizaines de milliers de francs par année.*

*Une nouvelle fois, la Municipalité semble agir sans grande réflexion, mettant ainsi fin à 60 ans de tradition ludique et sportive. En effet, combien de générations de Lausannois ont-elles fait leurs premières expériences à skis sur les « pentes » du Chalet-à-Gobet, l'arrache-mitaines ayant été mis en service durant l'hiver 1951-1952. Il est important de relever que toutes les familles lausannoises n'ont pas la possibilité de se rendre dans les Préalpes ou les Alpes pour pratiquer leur sport favori.*

*La décision de la Municipalité a généré une totale incompréhension et de nombreuses contestations au sein de la population lausannoise.*

### **Préambule**

Lors de la séance du 29 janvier 2013 de votre Conseil, au cours de laquelle M. Laurent a déposé sa question, la Municipalité a répondu à l'interpellation urgente de M. Guy-Pascal Gaudard portant sur le même sujet. Votre Conseil a adopté, toujours lors de cette séance, une résolution demandant à la Municipalité de réintroduire, dans les meilleurs délais, l'exploitation du remontepente et la location de vélos. Dite résolution a fait l'objet d'une communication municipale en date du 28 novembre 2013. De nombreux éléments de cette communication, ainsi que de la réponse à l'interpellation de M. Gaudard sont repris dans le présent texte.

La Municipalité tient à rappeler que la décision de supprimer la location de vélos et le remontepente du Centre sportif de Mauvernay s'inscrit dans la réflexion globale relative au Plan structurel d'amélioration financière (PSAF), dans le cadre duquel le Service des sports, comme l'ensemble des services de l'administration communale, a dû proposer un certain montant d'économies et de nouvelles recettes.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Il convient de souligner que ces mesures d'économies ne remettent pas en question l'exploitation du Centre sportif de Mauvernay (entretien et nettoyage des douches et vestiaires) et son ouverture au public.

Suite au dépôt et à l'adoption de la résolution de M. Gaudard, la Municipalité a chargé la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, plus particulièrement le Service des sports, de trouver, cette année encore, une solution permettant une exploitation rationnelle et financièrement viable de la zone de Mauvernay.

Les sociétés concernées par la location de vélos ne désirant pas reprendre cette activité à leur compte, les efforts du Service des sports se sont concentrés sur l'exploitation du remonte-pente. Après que la recherche d'une solution locale eut échoué, des discussions ont été entamées avec la société « Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette S.A. » et ont abouti à la conclusion d'une convention d'exploitation d'un remonte-pente sur le site de Mauvernay. Dite convention a été signée le 26 novembre dernier.

#### Réponses de la Municipalité

**Question 1 : Comment la Municipalité explique-t-elle cette décision alors que l'entretien des vestiaires ainsi que celui de la piste Vita sera toujours assuré par la Direction SIPP ?**

Cette décision, comme indiqué ci-avant, a été prise dans le cadre de la réflexion globale relative au Plan structurel d'amélioration financière (PSAF). Elle prend en compte le fait que le gros des activités du Centre sportif de Mauvernay se déroule en dehors de la période hivernale et concerne avant tout la mise à disposition de vestiaires et de douches.

**Question 2 : N'est-il pas envisageable pour la Ville de gérer ces installations par exemple avec un employé à temps partiel, celui-ci étant occupé le reste du temps à d'autres tâches de son service ?**

L'exploitation du remonte-pente et la location de vélos sont des activités saisonnières totalement dépendantes des conditions météorologiques. Pour pouvoir être délivrées, ces prestations impliquent, durant les périodes et heures d'ouverture, la présence permanente d'un collaborateur. Par contre, l'entretien des douches et des vestiaires du Centre sportif de Mauvernay peut être assuré par une personne à qui d'autres tâches, dans d'autres installations du Service des sports, peuvent être confiées. C'est cette façon de faire qui a été retenue.

Relevons que l'accord conclu avec « Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette S.A. » permet, outre une exploitation rationnelle et viable du site de Mauvernay, le maintien des économies annoncées dans le cadre du Plan structurel d'amélioration financières (PSAF).

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter